Informations de base

2021/2116(DEC) DEC - Procédure de décharge	Procédure terminée
Décharge 2020 : Agence de l'Union européenne pour la coopération des régulateurs de l'énergie (ACER) **Subject** 8.70.03.10 Décharge 2020	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CONT Contrôle budgétaire	CHRISTOFOROU Lefteris (EPP)	28/07/2021
	Rapporteur(e) fictif/fictive CHINNICI Caterina (S&D) CSEH Katalin (Renew) EICKHOUT Bas (Greens /EFA) CZARNECKI Ryszard (ECR) KUHS Joachim (ID) OMARJEE Younous (The Left)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	HAHN Johannes

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
		COM(2021)0381	

30/06/2021	Publication du document de base non-législatif		
14/09/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
31/03/2022	Vote en commission		
07/04/2022	Dépôt du rapport de la commission	A9-0097/2022	
04/05/2022	Décision du Parlement	T9-0181/2022	Résumé
04/05/2022	Débat en plénière		
05/10/2022	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2021/2116(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/9/06770

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE698.956	14/01/2022	
Amendements déposés en commission		PE704.716	02/03/2022	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0097/2022	07/04/2022	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0181/2022	04/05/2022	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif complémentaire	06003/2022	16/02/2022	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2021)0381	30/06/2021	

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofA	Cour des comptes: avis, rapport	N9-0044/2022 JO C 439 29.10.2021, p. 0003	29/10/2021	

Informations complémentaires		
Source	**Document**	**Date**
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Budget 2022/1716 JO L 258 05.10.2022, p. 0183

Décharge 2020 : Agence de l'Union européenne pour la coopération des régulateurs de l'énergie (ACER)

2021/2116(DEC) - 04/05/2022 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de **donner décharge** au directeur de l'Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER) pour l'exercice 2020 et d'approuver la clôture des comptes pour cet exercice.

Constatant que la Cour des comptes déclare avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Agence pour l'exercice 2020 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières, le Parlement a adopté, par 550 voix pour, 51 contre et 36 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui complètent les recommandations générales contenues dans la résolution sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'UE.

États financiers de l'Agence

Le budget définitif de l'Agence pour l'année 2020 s'élevait à 17.297.383 EUR, soit une augmentation de 7,12% par rapport à 2019.

Gestion budgétaire et financière

Les efforts de suivi budgétaire au cours de l'exercice 2020 ont abouti à un taux d'exécution du budget de 98,83%, dépassant l'objectif prévu par l'Agence de 95%, ce qui représente une diminution de 0,44% par rapport à 2019. Le taux d'exécution des crédits de paiement a été de 83,35%, soit une augmentation de 0,09% par rapport à 2019.

Autres observations

Le Parlement a également formulé une série d'observations sur la performance, les marchés publics, la politique du personnel et la Covid-19.

En particulier, il a noté ce qui suit :

- malgré la pandémie de COVID-19, les objectifs du programme de travail 2020 ont été largement atteints;

- au 31 décembre 2020, 100% du tableau des effectifs étaient pourvus, avec la nomination de 71 agents temporaires sur les 71 agents temporaires autorisés au titre du budget de l'Union (contre 67 postes autorisés en 2019). L'équilibre entre les sexes reste un sujet de préoccupation;

- l'Agence a été réorganisée suite à l'arrivée du nouveau directeur de l'Agence, visant à accroître les synergies au sein de l'Agence en créant des pôles (excellence des données, service juridique);

- 185 procédures de passation de marchés ont été conclues en 2020, contre 79 en 2019;

- suite aux mesures visant à contenir la propagation du Covid-19, l'Agence a eu recours au télétravail comme mode opérationnel normal;

- l'Agence devrait accélérer l'élaboration de sa politique de cybersécurité et informer l'autorité de décharge de son achèvement.